



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Longueuil tenue le 15 avril 2026, à 9 h 02, dans la salle H-383 de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Jonathan Tabarah.

CE-260415-12.3

MANDAT À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL QUANT À LA RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LA CARTE ACCÈS LONGUEUIL POUR LES NON-RÉSIDENTS (SD-2026-0411)

Il est proposé :

1° de recommander au conseil de mandater l'Office de participation publique de Longueuil pour la réalisation d'une démarche participative visant à éclairer la Ville dans sa prise de décision concernant l'exigence ou l'application des modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

2° de désigner la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés comme direction répondante de la démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***Ceci n'est pas une décision finale.
Vous devez vous référer à la décision du conseil ordinaire ou du conseil
d'agglomération.***

Sommaire décisionnel

Titre

Mandat à l'Office de participation publique de Longueuil quant à la réalisation d'une démarche de participation publique sur l'obligation de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

Recommandation

Mandater l'Office de participation publique de Longueuil afin qu'il mène une démarche de participation publique visant à éclairer la Ville dans sa prise de décision concernant l'exigence ou l'application des modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents, et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

Nommer la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés comme direction répondante de la démarche.

Approbation de la Direction générale

Guillaume Lamothe, directeur général adjoint, Sécurité publique et services de proximité



Date : 2026-03-30

Contexte

En 2023, conformément aux orientations issues de son plan de développement révisé, la Ville de Longueuil a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. Cette politique vise à harmoniser l'ensemble des modalités de soutien offertes aux organismes des trois arrondissements, tout en définissant de façon claire et cohérente les attentes ainsi que les obligations qui leur sont associées.

Parmi ces dispositions figurait l'obligation, pour les participants non-résidents, de détenir une carte Accès Longueuil afin de devenir membres d'organismes culturels, sportifs et communautaires ou de regroupements de citoyens, ou encore lors de la réservation d'installations municipales par des personnes non résidentes.

À la suite de l'adoption de la Politique, plusieurs organismes ont toutefois fait part de préoccupations importantes concernant ce point. Il est rapidement apparu que l'exigence liée à la carte Accès Longueuil pour les non résidents suscitait des enjeux significatifs sur le terrain.

En juin 2025, la Ville a donc suspendu l'application de cette mesure sur tout le territoire.

Justification

Compte tenu des préoccupations exprimées par plusieurs organismes à la suite de l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, la Ville de Longueuil souhaite reprendre l'analyse du volet suspendu, soit l'exigence d'une carte Accès Longueuil payante pour les participants non-résidents.

Afin d'assurer une prise de décision éclairée et représentative, la Ville entend confier à l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL) la réalisation d'une démarche participative réunissant le milieu communautaire et la population des trois arrondissements ainsi que toutes les personnes et parties prenantes intéressées. Cette démarche permettra d'examiner les enjeux soulevés, de mieux comprendre les impacts de la mesure et de documenter les attentes, les besoins et les préoccupations des parties prenantes.

L'objectif est de soutenir une réflexion approfondie qui tienne compte à la fois des enjeux opérationnels, financiers et organisationnels de la municipalité, tout en répondant adéquatement aux réalités vécues par les organismes et leurs usagers. Cette approche vise à appuyer la Ville dans l'établissement d'une orientation équilibrée, cohérente et socialement acceptable quant à l'application de cette disposition de la Politique.

Décisions antérieures

Aucune décision antérieure

Aspects financiers

Aucun aspect financier

Disponibilité budgétaire

Aucune implication financière

Aspects juridiques

Intervention de la Direction des services juridiques non requise.

Activités de communication

Activités de communication non requises.

Approbations de la direction

Auteur	Josiane Beauvilliers	Chef de division, diffusion culturelle	Date : 2026-03-30
Directeur de la culture, du sport et du développement des communautés	Alain Bernard		Date : 2026-03-30